

PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



VOIES RESERVEES POUR LES VEHICULES DE TRANSPORT PUBLIC

Les véhicules privés ne sont pas admis à circuler sur les voies réservées pour les véhicules de transport public indiquées par une signalisation verticale et horizontale de couleur jaune.

En cas d'infraction: AMENDE de 81 à 326 euros (article 7, alinéa 14, Code de la route).
Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -2 (sur un total de 20) (article 146, alinéa 2, Code de la route).

ZONES A TRAFIC LIMITE (ZTL)

Dans les Zones à Trafic Limité (ZTL) la circulation des véhicules privés est interdite à certaines heures. Les ZTL sont généralement accessibles au petit matin et en fin d'après-midi, toutefois jours et horaires varient d'une ville à l'autre suivant les règlements locaux.

Attention: assurez-vous de ne pas entrer dans une ZTL dans le centre ville ou rappelez-vous de bien vérifier les panneaux informatifs à l'entrée des ZTL.

Chaque fois qu'un véhicule entre dans une ZTL ou en sort, une photographie de la plaque d'immatriculation est prise et envoyée automatiquement à la centrale de la Police Municipale; si l'immatriculation n'est pas enregistrée dans l'archive des résidents, un procès-verbal est délivré au propriétaire du véhicule.

Les Zones à Trafic Limité sont indiquées par un panneau affichant un disque blanc bordé de rouge et les horaires d'interdiction de la circulation dans la même zone.

Dans l'image ci-dessus, la ZTL est en vigueur tous les jours de 8h00 à 20h00.



PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



Dans l'image en bas, les marteaux croisés indiquent que la ZTL est active tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 7h30 à 19h30. Les motocyclettes – à l'exclusion de celles classifiées EURO 1– peuvent y circuler de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.



Dans l'image ci-dessous, "VARCO NON ATTIVO" indique qu'il est permis d'entrer dans la ZTL, tandis que les mots "VARCO ATTIVO" signalent que les véhicules ne sont pas admis s'ils ne sont pas autorisés par un permis spécial. Bien évidemment, la première phrase est affichée dans les horaires d'ouverture de la ZTL et la deuxième dans les horaires d'interdiction de la circulation.



Dans certaines villes uniquement, les hôtels et les parkings situés dans les ZTL s'occupent de signaler à la Municipalité la plaque d'immatriculation des véhicules des clients les ayant contactés préalablement à cette fin, ce qui permet d'arriver à l'hôtel/parking en voiture en évitant des sanctions.



PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



En cas d'infraction: AMENDE de 81 à 326 euros (article 7, alinéa 14, Code de la route) (montants établis localement par arrêté municipal).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: 0 (sur un total de 20).

CARREFOURS GIRATOIRES

La priorité de circulation sur les carrefours giratoires peut être indiquée par la signalisation routière placée au voisinage immédiat du carrefour. En l'absence de signalisation (signaux de «Stop» ou de «Cédez le passage»), il faut respecter la priorité à droite.

Un carrefour giratoire est à tous les effets une intersection, considéré comme telle par le Code la route.

A l'approche du carrefour giratoire les conducteurs doivent faire preuve d'une prudence accrue afin de prévenir des accidents; ils doivent régler la vitesse tant au moment de s'engager sur le giratoire qu'au moment de s'en sortir et se tenir prêts à céder le passage à d'autres véhicules. Une attention spéciale est demandée pour les passages piétons.

En cas d'infraction des limites de vitesse: AMENDE (article 141, alinéa 8, Code de la route) de 85 à 338 euros; le montant est augmenté d'un tiers si l'infraction est commise entre 22h00 et 7h00.
Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -5 (sur un total de 20).

En cas d'infraction de l'obligation de céder le passage: AMENDE (article 145, alinéa 10, Code de la route) de 163 à 652 euros; le montant est augmenté d'un tiers si l'infraction est commise entre 22h00 et 7h00.

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -5 (sur un total de 20).

Il est important de tenir un comportement correct soit en s'engageant dans un giratoire soit en en sortant; dans le giratoire il faut faire attention aux changements de voie afin de ne pas couper la route aux autres automobilistes.

En cas d'infraction des articles concernant les changements de direction ou de voie: AMENDE: (article 154, alinéa 8, Code de la route) de 41 à 169 euros; le montant est augmenté d'un tiers si l'infraction est commise entre 22h00 et 7h00.

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -2 (sur un total de 20).

Il est utile de distinguer entre les [giratoires à une voie](#) et les [giratoires à plusieurs voies](#).

